

PREFET DE LA REGION GUYANE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation pour la régularisation d'une installation existante (séparation gravimétrique d'or primaire) et pour la mise en place d'une Usine Modulaire de Traitement de Minerais Aurifère (« UMTMA »), au titre des ICPE, sur la mine d'or de Yaou
Société Minière YAOU-DORLIN (SMYD) - Commune de Maripasoula – Guyane Française

Par arrêté DEAL/UPR n° 166 du 30 août 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du mercredi 20 septembre 2017 au vendredi 20 octobre 2017 inclus**.

Au terme de la procédure, l'autorisation d'exploiter l'UMTMA et la régularisation de l'activité de séparation gravitaire d'or primaire, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral suite à présentation au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Le commissaire enquêteur est M. Eric ROUSTAN, ingénieur d'études et de fabrication, forces armées en Guyane ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- sur internet aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr – (annonces - enquêtes publiques) – DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public- enquêtes publiques).
- sur support papier, au bourg de la mairie de Maripasoula et à la mairie annexe de Maripasoula sise à Cayenne, aux heures précisées ci-après.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact et l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le public pourra formuler ses observations par courriel au commissaire enquêteur: eric.roustan@gmail.com ou sur le site de la DEAL : enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr.

Le public pourra aussi consigner ses observations et propositions directement **sur le registre d'enquête** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à **l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés** à savoir :

- **Bourg de Maripasoula : Lundi et jeudi** : 07:30-13 h et 15 h-18 h – **mardi, mercredi et vendredi** 07:30-13:30
Téléphone : 0594 37 21 50 – courriel : j-claude.alhy@ville-maripa-soula.fr ou carine.amission@ville-maripa-soula.fr
- **Mairie annexe de Maripasoula sise à Cayenne** : **lundi au vendredi** de 8 h à 13 h. Téléphone : 0594 30 11 74
Courriel : annexe.cayenne@ville-maripa-soula.fr

Les observations et propositions écrites sur ce projet pourront aussi être **adressées par courriel aux adresses ci-dessus et par courrier aux adresses suivantes** : Mairie de Maripasoula, bourg, promenade du Lawa 97370 Maripasoula et annexe mairie de Maripasoula 27 bis rue du Docteur Gabriel Devèze 97300 Cayenne à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées seront annexées aux registres d'enquêtes précités.

La commune concernée est : **COMMUNE DE MARIPASOULA**

Le commissaire enquêteur M. Eric ROUSTAN recevra le public :

- 1^{ère} permanence mercredi 20/09/2017 en mairie de Maripasoula de 10h30 à 13h30
- 2^{ème} permanence le 27/09/2017 en mairie annexe de Maripasoula à Cayenne de 09h00 à 12h00
- 3^{ème} permanence le 04/10/2017 en mairie annexe de Maripasoula à Cayenne de 09h00 à 12h00
- 4^{ème} permanence le 11/10/2017 en mairie annexe de Maripasoula à Cayenne de 09h00 à 12h00
- 5^{ème} permanence vendredi 20/10/2017 en Mairie de Maripasoula de 10h30 à 13h30

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Maripasoula et sur les sites internet suivants : www.guyane.pref.gouv.fr – (annonces - enquêtes publiques) - DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public- enquêtes publiques).

Des information sur le projet peuvent être demandées à :

M. Eric ROUSTAN, commissaire enquêteur, 20 résidence les Plages 97354 Rémire-Montjoly – 0694 44 42 46

Société SMYD, M. Didier TAMAGNO, président, immeuble SIMEG, Z.I Dégrad des Cannes 97354 Rémire-Montjoly – 0594 29 54 40 - didier.tamagno@auplata.fr

Service Risques, Energie, Mines et Déchets, unité risques chroniques et déchets de la DEAL, rue Carlos Fineley, impasse Buzaré, CS 76003 97306 Cayenne cedex – 06.94.38.14.53 – jerome.tironi@developpement-durable.gouv.fr

Pour la Préfet par délégation
Le Directeur adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Didier RENARD